



INTERVENTION SOCIALE (ESS-INS)

Responsable de module

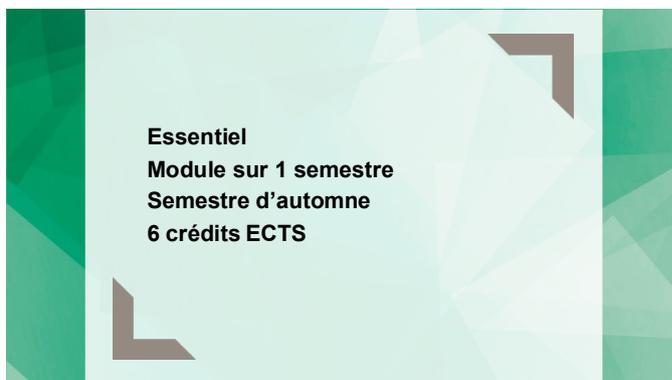
[Kim Stroumza](#)

Organisation

Jour : Mercredi

Horaire : 8h45-12h15

Lieu : HES-SO Master



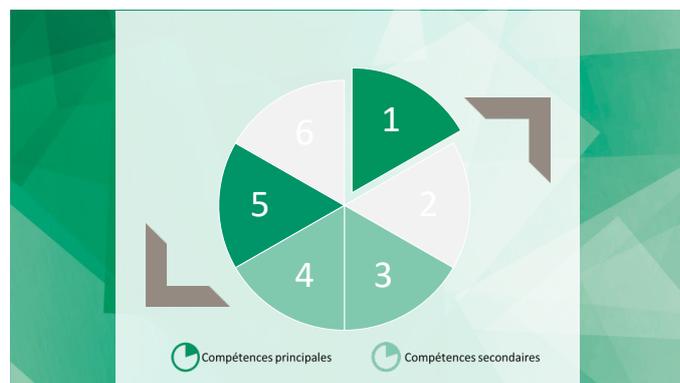
Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

Ce module a pour objet l'intervention sociale - comprendre, décrire une intervention pour la justifier et/ou la transformer. L'intervention y est vue comme une mise en œuvre d'un dispositif au contact (en réponse et avec) des bénéficiaires, dans une visée de transformation de modalités d'existence.

Les objectifs du module visent à permettre une description/compréhension de l'intervention (ce qui se passe, s'invente, se construit au contact (et avec) les bénéficiaires), à la fois dans ses détails événementiels et expérientiels et comme manière de répondre à des injonctions légales, politiques, institutionnelles.

En ce sens, ce module se situe à la jonction des problématiques sociales, des politiques qui cadrent l'intervention et des publics concernés par l'intervention. Il vise à montrer l'influence des idées, théories, méthodes sur le déroulement même de l'intervention, et la manière dont elles font exister les bénéficiaires. Un accent particulier sera mis sur le champ de la protection de l'enfance.

La plupart des apports conceptuels émanant des sciences humaines et sociales, la pertinence et le sens de ceux-ci pour le travail social (discipline et profession) seront discutés et argumentés par les enseignant·es du module dans les cours et séminaires. Ce module offre également l'opportunité aux étudiant·es d'expérimenter une méthodologie de recherche et d'intervention et de développer une perspective qui permet de saisir les innovations à l'œuvre dans le champ professionnel du travail social.



Le module contribue au développement des compétences 1, 5, 3 et 4 du profil de compétences MATS.



A la fin du module, les étudiant-es seront capables de :

- Saisir/décrire l'intervention, ce qui se passe, s'invente, se construit au contact (en réponse et avec) les bénéficiaires, à la fois dans ses détails événementiels et expérientiels et comme manière de répondre à des injonctions légales, politiques, institutionnelles ...
- Saisir/décrire l'intervention dans toute sa complexité et en réponse aux prescriptions notamment institutionnelles aussi bien pour comprendre des interventions déjà existantes, pour les justifier (auprès de soi-même comme professionnel·le, auprès du monde politique, de la hiérarchie ou d'autres professionnel·les) et/ou pour les transformer.

Les compétences développées dans le cadre de ce module contribuent à la formation de diplômé·es en mesure de modéliser les pratiques et les dispositifs en travail social, à les justifier auprès des actrices et acteurs des mondes professionnels, académiques et politiques, et à les faire évoluer. Et ce, depuis une position d'intervenant·e et/ou d'encadrement.

Ce module invite les étudiant-es à développer une perspective qui leur permet de saisir les innovations à l'œuvre dans le champ professionnel du travail social, non seulement dans un mouvement d'enrichissement de la profession par la discipline, mais aussi d'enrichissement de la discipline par la profession. Dans le cadre de ce module, les exercices se font depuis une double posture : comme chercheur·e et aussi depuis une position en intériorité comme professionnel·le du champ.

Modalités d'enseignement

Le module articule cours et travaux de groupes et individuels selon les modalités suivantes :

- 9 cours
- 3 séminaires de lecture entièrement à distance (classe inversée)
- 2 ateliers (apprentissage par les pair·es et accompagnement pédagogique si nécessaire individuel).

Langue principale d'enseignement : français

Exigences liées à la fréquentation du module : présence fortement recommandée

Modalités d'évaluation et de validation

Un écrit individuel :

- Un texte d'analyse d'une intervention, en appui sur un travail de groupe (60 pts)



Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Questionnement des évidences (11 pts)
- Présentation du concept (15pts)
- Argumentation qui prend appui sur des détails de l'activité réelle (10 pts)
- Description de l'activité comme inscrite dans un dispositif (5 pts)
- Pertinence de l'utilisation du concept (10 pts)
- Qualité de la présentation (5 pts)
- Utilisation heuristique des différents regards présents dans le groupe (4 pts)

Barème :

Note	Points : de...	Points : à...
1	0	5
1.5	6	11
2	12	17
2.5	18	23
3	24	29
3.5	30	35
4	36	40
4.5	41	45
5	46	49
5.5	50	54
6	55	60

Les consignes relatives à l'évaluation sont transmises aux étudiant·es au début du module.

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de ce travail est autorisée, à condition qu'elle soit explicitement documentée dès le début du document. Cette documentation doit inclure :

- le type d'utilisation de l'IA (par exemple : aide à la reformulation, à la structuration, à la compréhension de concepts),
- les prompts adressés à l'outil (ex. : ChatGPT),
- une description du travail personnel réalisé à partir des réponses obtenues (vérification, reformulation, intégration critique, etc.).

Les réponses générées par l'IA doivent être intégralement annexées au travail.

L'usage de l'IA doit également respecter la législation suisse sur la protection des données (en vigueur depuis le 1er septembre 2023), en particulier en ce qui concerne les données filmées ou sensibles mobilisées dans le travail.

Le contenu du travail doit rester conforme à la perspective épistémologique du module et s'appuyer sur les références théoriques indiquées pour le concept choisi. L'étudiant·e reste pleinement responsable des formulations et de l'argumentation présentées.

Tout travail faisant un usage avéré de l'IA sans en fournir les détails sera considéré comme insuffisant.



En cas d'usage explicite de l'IA ou de suspicion d'usage non déclaré, l'étudiant·e pourra être convoqué·e à un oral de 30 minutes visant à vérifier sa compréhension, de la perspective du module et du cadre théorique mobilisé.

Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Intervention sociale », l'étudiant·e doit répéter le module échoué. L'étudiant·e peut soit :
 - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence ;
 - b. Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examens du semestre de printemps.
- En cas d'échec à un module Essentiel répété, l'étudiant·e est en échec définitif au MATS.
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : ...

Remarques

Descriptif provisoire.

La version définitive sera disponible d'ici au début du semestre d'automne 2025.

